ROUBAIX

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 19 octobre elle a ouvert un vast magasin d'épiceries où les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

L'ELU DE LA P. F.

LE DOUBLE JEU DE M. MOTTE

M. Motte n'a pas osé flétrir avec les républicains, les manœuvres louteuses de la **Patrie Française** et les exploits des Saintes Repateuses.

Il n'a pas osé, non plus, défendre ces manœuvres et ces exploits, en votant contre la motion qui les flétrissait.

Mais quand il a fallu voter sur la proposition tendant à faire enquêter sur l'élection du député Syveton, obtenue grâce à ces manœuvres, Syveton, obtenu grâce à ces manœuvres, M. Motte a nettement voté contre l'enquête.

M. Motte aurait eu mauvaise grâce, d'ailleurs, à se montrer sévère pour ceux qui profitèrent de la pression cléricale et patronale, qui furent arrosés et soutenus par la **Patrie Française**. N'est-il pas de ceux-là, lui-même ?

Et plaût que de Sabletier jésuitiquement lors du vote de la motion Berteaux, il eut été loyal de sa part de voter pour les Saintes Repateuses.

Car, avec son double jeu, M. Motte n'espère plus triompher, sans doute, que des renégats. Et ceux ayant intérêt à être trompés, peu leur importe que M. Motte ne vote pas carrément.

AUX HOSPICES. — Le samedi 5 juillet, à 3 heures, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, l'adjudication des travaux d'entretien et réparations de peintures diverses à exécuter à l'Hospice de Barbieux en 1902 ; devis 4.500 fr.

RÉOUVERTURE D'ÉCOLE MATERNELLE. — L'école maternelle de la rue Watt, fermée par suite d'épidémie de rougeole ayant été assainie, la réouverture en a été fixée au vendredi 20 courant.

Conformément aux instructions de l'autorité supérieure, les enfants qui ont souffert de l'épidémie ne seront admis en classe qu'après parfaite guérison.

LES AUTORISATIONS DE BATIR. — M. Herent-Vancart, demeurant rue de Lannoy, 150, a été autorisé à bâtir une maison rue du Coq-Français.

POSE DE LAPINS. — Une bande de lapin et sept jeunes oiseaux ont été volés pendant la nuit de mardi à mercredi dans la cour de la maison de M. Joseph Dewysse, appréteur, rue Haut-plant, 95. Plainte a été déposée au 1er arrondissement.

VOL DANS UN ESTAMINET. — Charles Puls, 59 ans, peintre, demeurant rue de Flandre, 67, a constaté que, depuis samedi dernier, on avait volé dans un estaminet inconnu qui lui appartient, situé rue de la Chaussée, 14, un tuyau de pompe à bière de 4 mètres de long et une horloge avec poids.

Une enquête a été ouverte au 1er arrondissement.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Scrépel frères, une employée Elisa Vandieghem, 17 ans, rue des Longues Haies, cour Vicman, a été blessée au pouce droit ; 20 jours de repos.

— Chez Frémy et Dewulfec, un manœuvre, Tavernier Edouard, 48 ans, rue des Arts, impasse Mozart 8, a été blessé à la main gauche ; 15 jours de repos.

— Chez Charles Pollet, un tisserand, Henri Catteau, 20 ans, rue du Blanc, 43, à Tourcoing, a été blessé à l'œil droit ; 10 jours de repos.

— Chez Simir Frères, entrepreneur, un aide-maçonnerie, Jeanne Brienne, 18 ans, rue Décrême, coin de la Fontaine, 9, a reçu une entorse dorsale droite ; 10 jours de repos.

— Chez Motte Bourgeois, un appréteur, Louis Eggermont, 23 ans, rue du Wasquehal au Blanc-Seau, a été blessé à l'œil ; 10 jours de repos.

Cyclistes et Photographes, il est de votre intérêt de visiter les importants rayons d'*Articles Cyclistes* et de *Photographie* aux Galeries Lilloises, 15, rue Nationale, Lille. *Demander le catalogue.*

Parti Ouvrier Socialiste Roubaisien

Réunion du Comité central, vendredi 20 juin, à 8 heures du soir, chez le citoyen H. Carrette, 104, rue de l'Alma. Urgence.

TOURCOING

UN ACCIDENT AU BLANC-SEAU. — Avant-hier, vers 2 heures de l'après-midi, un employé au service de l'ébouage, nommé Florin, demeurant à Bondues, a été renversé au Blanc-Seau, par une voiture automobile conduite par M. Léon Cavrois, fabricant à Roubaix, au moment où, quittant le derrière de son véhicule, il traversait la rue pour aller chercher un bocal d'odeurs.

Soigné tout d'abord par M. Sarazin, pharmacien, Florin fut ensuite examiné par un docteur qui constata la fracture de plusieurs côtes.

Contrairement à l'habitude de nos bons chauffards écraseurs, qui redoublent de vitesse lorsqu'ils ont écrasé une victime, M. Cavrois descendit de voiture après l'accident.

Poussera-t-il la générosité jusqu'à indemniser le blessé, à qui un repos de 20 jours a été prescrit.

PARTI OUVRIER. — Le comité exécutif ayant décidé que l'assemblée générale aurait lieu le dimanche 29 juin, les secrétaires des groupes sont invités à convoquer leurs groupes dans leurs locaux respectifs avant cette date.

1. Pour mettre les cartes en règle.
2. Pour prendre telle décision que comporte la situation.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing du 18 juin 1902

Naissances. — Brunet Edmond, rue Nationale. — Feys Julienne, rue Saint-Pierre, 17. — Dal Marie, rue du Cimquet, 30. — Matton Marguerite, rue du Jura, 1. — Holvoet Jeanne, rue Boileau. — Pée Pierre, rue Carnot.

Décès. — Baeyens François, 40 ans, rue du Faucon, 1.

L'Asthme d'Eté

Chaque année, dans la seconde quinzaine de mai, pour durer environ deux mois, apparaît l'asthme d'été. — Les symptômes sont le coryza, des picotements dans les yeux, des éternuemens répétés, puis enfin de la gêne respiratoire ; les bronches se prennent et de véritables crises d'asthme se déclarent. — Les meilleurs remèdes à opposer à ces crises sont le Coryzol Berthiot contre le rhume de cerveau, et la Poudre Louis Legras contre la suffocation. La Poudre Louis Legras calme instantanément les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'essoufflement, d'oppression, de toux de vieilles bronchites, et guérit progressivement. — Coryzol Berthiot, 1 fr. 35 la boîte. Poudre Louis Legras, 2 fr. 10. Envoi contre mandat adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, Paris.

Auteur de Roubaix-Tourcoing

MARCQ-EN-BARŒUL

LA FAUTE AU DERNIER VERRE. — Procès-Verbal pour ivresse a été dressé à la charge de V... A..., âgé de 17 ans.

VOL AVEC EFFRACTION. — Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs restés inconnus, ont pénétré, après en avoir fracturé la porte, dans le jeu de boule de M. Louis Souris, cabaretier à Rouges-Barres, et, de là en se faisant la courte échelle, sont entrés dans la buvette dudit jeu, et ont fait main basse sur différentes bouteilles de vin et liqueurs d'une valeur de cinquante francs environ.

La police informe.

UN RENSEIGNEMENT. — Par ordre du parquet, M. Duhautois, commissaire de police à Marc, est chargé de faire une enquête, à l'effet de connaître l'adresse de Everaert Albert, 21 ans, débardeur, arrêté à Wasquehal et se disant domicilié à Marcq.

Cet ignoble individu aura à répondre devant la justice de violences exercées sur Marie Dejonkere, à qui il voulait faire subir les derniers outrages.

BRIS DE GLACES DE RÉVERBÈRES. — A la suite de plaintes réitérées émanant de la Compagnie du gaz, M. le commissaire, après enquête, a découvert que les auteurs des bris de glaces de réverbères étaient des gamins qui, après avoir reçu une sévère admonestation, ont été remis à leurs parents.

La Compagnie du gaz a consenti pour cette fois un arrangement à l'amiable avec les parents qui en seront quittes pour payer la casse.

VOLE, BATTU ET PAS CONTENT. — En rentrant chez lui, mardi dans la matinée, le nommé Delsenerie, maraîcher à Rouges-Barres, apprit par son épouse que des marchands de chiffons avaient pénétré dans sa cour et avaient fait main basse sur différents effets tels que cheminées, marchoirs, serviettes, etc. Il se mit à leur recherche et rejoignit bientôt les deux individus à qui il réclama les objets volés. Mal lui en prit car ceux-ci, pour tout compte, lui administrèrent une volée de coups de bâton.

Ce que voyant, notre vole et battu s'en vint trouver M. le commissaire à qui il raconta ses peines.

Les voleurs dont le signalement est connu ne tarderont pas, nous l'espérons, à être arrêtés.

LANNOY

FÊTE DE BIENFAISANCE. — La commission de l'Association amicale d'Anciens élèves de l'École de Lannoy a, dans une de ses dernières réunions, décidé d'organiser très prochainement une fête en faveur des sinistrés de la Martinique.

Toutes les associations d'anciens élèves des écoles publiques du canton seront invitées à y assister.

Un comité est déjà formé, il est composé 1. de M. le maire de Lannoy et de M. l'adjoint au maire, président d'honneur et vice-président d'honneur de l'Association ; 2. des membres des deux commissions de l'association et de l'orphéon. Il recherche les moyens de donner le plus d'attrait possible à cette fête vraiment bienfaisante.

Il a déjà rédigé un programme très attrayant et très sérieux qui sera oublié difficilement.

Pendant toute la durée de la fête, une quête sera faite au profit des sinistrés.

En organisant cette fête l'association ne fera que donner une extension plus grande à son programme basé sur cette devise : « Bienfaisance, Patriotisme, Fraternité. »

GARDE A VOUS ! — L'Association amicale d'anciens élèves de l'école publique de Lannoy, organise, pour les dimanches 29 juin, 6 et 13 juillet, son concours annuel de tir. Comme précédemment, elle offrira un grand nombre de prix en argent et en nature. Le succès obtenu les années précédentes lui fait espérer que de nombreux amateurs continueront à répondre à son appel et participeront aussi à ses œuvres de bienfaisance.

LE NORD

LILLE

Nos grands services publics

LE LABORATOIRE MUNICIPAL D'ANALYSES

Ce n'est pourtant pas une découverte qui, subitement, s'est faite à l'audience correctionnelle de samedi dernier. Depuis longtemps, on sait que certains industriels et commerçants, utilisant les merveilleux progrès de la chimie moderne trelatent les produits qu'ils ne livrent que contre de bonnes espèces sonnantes.

Et cependant, tant dans le public qui les consomme que parmi les artisans qui les fabriquent, l'émotion a été grande.

— « On peut donc impunément nous empoisonner », ont dit les uns.

Oui, on le peut, si vous-mêmes n'y prenez garde et si vous n'organisez votre propre défense ; si ceux qui ont mission de protéger l'hygiène et la santé publiques ne font une veillée sérieuse.

— « Mais sommes-nous suffisamment armés, et les administrations, la police, la justice sont-elles suffisamment armées pour cette guerre sourde, aux embûches souterraines et nécessantes ? »

Oui ; et, tous vous le serez sous peu bien davantage.

Une nouvelle loi sur les altérations et les falsifications, destinée à remplacer celle de 1851, a été votée par le Sénat. Elle est déposée sur le bureau de la Chambre. Son adoption définitive ne saurait tarder.

En attendant, la justice peut faire pratiquer des saisies chez les commerçants indélicats ou criminels, et les poursuivre en vertu de la loi de 1851 ; et vous, consommateurs, vous pouvez avoir recours aux soins du nouveau « Laboratoire municipal d'Analyses. »

Les autres, les fabricants ou les vendeurs des produits plus particulièrement visés, ont protesté.

— « Ne touchez pas à la pâtisserie ! nous disait ingénument une personne certainement bien intentionnée. Vous allez dégoûter de l'excellent pain d'épices, des succulentes coquilles à la mine dorée, des exquises gaufrettes, les personnes délicates qui ont l'habitude de se délecter à ces friandises, et les priver de leur plaisir ! »

Comme si c'était faire œuvre mauvaise que de dénoncer les falsificateurs de ces friandises, ceux qui les font mauvaises au goût et nuisibles à la santé !

— « Ah ! ce n'est pas dans la pâtisserie que l'alun, le sulfate de cuivre, le chromate de plomb peuvent trouver leur emploi, ont protesté les patrons-pâtissiers syndiqués. Les « vrais professionnels » ignorent ces poisons. Ce n'est pas chez un pâtissier, c'est chez un boulanger qui ont été saisis les produits chimiques qui ont fait condamner à quinze jours de prison un garçon boulanger. »

NOS DENREES ALIMENTAIRES

La vérité est, qu'à l'heure actuelle, tous les produits de consommation peuvent être frelatés et, qu'en réalité, ils le sont plus ou moins. Il n'y a pas de branche de l'industrie alimentaire qui ait le monopole de la probité commerciale. Partout, il y a de braves gens et quelques canailles.

Ce sont celles-ci qu'il faut poursuivre et traquer. Notre santé et notre vie en dépendent.

Il faudrait des volumes pour relater toutes les altérations et falsifications que subissent les denrées alimentaires. Dans la conférence qu'il fit, il y a quelques mois, à l'école Baggio (conférence dont nous avons rendu compte), M. Bonn, chimiste-expert, en a cité de nombreuses.

Les unes sont simplement deshonnêtes ; les autres, carrément criminelles.

Que pensez-vous, par exemple, de l'emploi de certains sels de cuivre ou de plomb ?

Il s'est trouvé des gens qui, un peu prompts dans leur désir d'hériter, et n'ayant pas le courage de supprimer d'un coup les... empêchements qu'ils rencontraient sur leur route, ont eu recours à ces mêmes toxiques qu'ils administraient à de faibles doses. L'effet ne s'en est pas moins fait sentir au bout de quelques mois. Mais si le crime a été découvert, le coupable a quand même joué sa tête.

Et nos falsificateurs patentés ne seraient pas inquiétés ! Leur crime est-il moindre ? le mobile n'en est-il pas le même, celui de devenir riches, de faire fortune rapidement ?

Et quand, dans une maison, boulangerie, pâtisserie, confiserie ou fabrique de conserves, on a constaté l'emploi du chromate de plomb, l'ouvrier seul serait inquiété ? On ne rechercherait pas si l'emploi n'en a été fait qu'une fois, et si les produits auxquels a été mélangé ce poison ont été détruits ?

Quant au consommateur, si on ne le protège pas assez, il peut se protéger lui-même en ayant recours au « Laboratoire municipal d'Analyses » que la ville vient d'instituer récemment. Dès qu'il connaîtra que ce qu'il mange est nuisible à sa santé, il saura ce qui lui reste à faire ; et, s'il ne veut le faire, pour une raison ou une autre, le « Laboratoire » le fera.

L'INSTALLATION DU LABORATOIRE

Le « Laboratoire municipal d'Analyses » est installé au 2e étage, à l'ancienne Faculté des Sciences, rue des Fleurs, 3. Il comprend plusieurs pièces : un magasin de verreries, éprouvettes, cornues ; un magasin de produits très-bien approvisionné; un laboratoire-cuisine où se font minutieusement les nettoyages et trécurages des appareils, et enfin le laboratoire proprement dit où se font les analyses, expertises et recherches.

Ce dernier laboratoire est très bien outillé au point de vue des appareils. Nous y avons vu un saccharimètre, un puissant microscope (grossissant douze cents fois), une merveilleuse balance de précision, un oléo-réfractomètre, un acido-butyromètre, divers appareils à épuisement, à extraction, à distillation etc....

BUT ET ATTRIBUTIONS DU LABORATOIRE

Le but et les attributions du « Laboratoire municipal d'Analyses » de la ville de Lille, définis par l'article 1er de l'arrêté, pris par le Maire, le 25 avril 1902, et approuvé par la préfecture, le 2 mai suivant, sont de procéder à l'examen et à l'analyse :

« Des échantillons de boissons et de denrées alimentaires soit déposés par le public, soit prélevés par les vérificateurs dans les fabriques, magasins et maisons de commerce, en vue de découvrir les altérations et falsifications ;

« A l'inspection des triperies, boucheries, charcuteries, restaurants, cafés et de tous objets quelconques pouvant, par leur usage, intéresser la santé publique. »

Ceci demande quelques commentaires.

A Paris et à Lyon notamment, où il existe des laboratoires d'analyses, des arrêtés ont été pris soit par le préfet de police, soit par le Maire. Il y a à Paris des vérificateurs assermentés, qui ont grade de commissaire de police ; Ce sont les experts-inspecteurs du Laboratoire municipal de Paris. A Lyon, il y a un commissaire spécial attaché au laboratoire.

Ces agents sont chargés de l'exécution des arrêtés. Ils procèdent aux perquisitions et saisies utiles.

A Lille, le Maire ne manquera pas de prendre des arrêtés analogues. Si nous n'avons pas d'experts - inspecteurs spéciaux, M. le commissaire central et MM. les commissaires de police seront chargés de leur exécution ; et le « Laboratoire municipal » en ce qui le concernera.

La nouvelle loi viendra renforcer les arrêtés municipaux.

Jusqu'à cette date, le parquet a toujours le droit de faire saisir les boissons et denrées suspectes et d'en confier l'analyse à tel expert qui lui plaît ; et le public, comme nous l'allons voir, peut s'adresser au « Laboratoire municipal d'analyses. »

Celui-ci a encore dans ses attributions « l'exécution des lois, décrets et arrêtés relatifs à la vente des essences minérales, des huiles de pétroles, etc..... à la vente des jouets d'enfants, confiseries, etc...., colorés au moyen de substances toxiques.

« Il effectue toutes les analyses et recherches scientifiques dont les différents services municipaux peuvent avoir besoin et est, en quelque sorte, le Conseil technique de la Municipalité. »

LA SANCTION

Quelle est donc la sanction que peut amener entre les fasificateurs déshonnêtes ou criminels, au profit du consommateur ou dans l'intérêt de sa santé, une analyse opérée au « Laboratoire municipal » ?

Disons d'abord que les analyses que fait celui-ci sont de deux sortes : qualitatives et gratuites, quantitatives et payantes.

On peut donc, sans bourse délier, savoir si ce que l'on boit et mange est sain. Il suffit d'apporter au « Laboratoire » un échantillon du produit dont on désire connaître la qualité.

Les déposants doivent simplement indiquer leur nom et adresse : les noms et adresses des vendeurs, et la date de l'achat.

Quand l'analyse est faite, on vous remet un bulletin indiquant si l'échantillon est bon, mauvais non nuisible, mauvais nuisible ou falsifié. Vous ne pouvez vous servir de ce bulletin sans commettre le délit de diffamation.

Mais le « Laboratoire municipal », si l'échantillon qui lui a été soumis est dans des conditions telles de mauvaise qualité que la vente du produit, dont il a été tiré, doit être prohibée, il en avise le parquet et le commissaire central. Une saisie est faite chez le vendeur ; une analyse est pratiquée par n'importe quel expert-chimiste, désigné par le parquet, et les suites nécessaires sont données à l'affaire.

Voici comment, consommateurs, mes frères, vous pouvez vous défendre contre les intoxications qui ruinent notre santé en enrichissant de peu scrupuleux commerçants.

Ajoutons, pour terminer, que le « Laboratoire municipal d'analyses » est entre bonnes mains, puisque la direction en a été confiée à M. Bonn, chimiste expert du parquet.

Jean DARY.

Nous avons reçu de la *Chambre Syndicale des Ouvriers boulangers* une lettre dont nous parlerons demain.

PARTI RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Le Parti Républicain Socialiste de Lille a tenu, hier soir, mercredi, l'Assemblée générale que nous avions annoncée.

On nous prie d'informer nos lecteurs que cette Assemblée a donné au Parti sa constitution définitive et qu'elle a adopté une déclaration de principes où est très nettement exposé le but des fondateurs de l'organisation nouvelle.

Nous publierons, dans un prochain numéro, cette déclaration et les statuts du Parti Républicain Socialiste.

LES CARS ELECTRIQUES

Le Conseil Municipal s'est occupé, hier, de la question des « cars électriques », — car nous avons à Lille, une question de « cars ! » Et la voici :

— Marcheront-ils jamais, ces cars ?

Eh bien, le Conseil Municipal a perdu son temps, inutilement, car les «cars électriques» marchent !..

C'est comme nous avons l'honneur de l'affirmer.

Et si vous doutez, rendez-vous, entre deux et six heures du matin, sur un point quelconque de la rue Solférino et, toutes les trois ou quatre minutes, vous verrez passer devant vous, avec une rapidité vertigineuse et un ronflement de volcan en gésine, des voitures éclairées *a giorno*, d'où d'aimables fumistes carillonnent à tour de bras.

C'est un vacarme d'enfer et pour peu que cela continue, tous les habitants et les voisins de la rue Solférino deviendront certainement enragés par insomnie.

Donc, les « cars » marchent.

C'est ce qu'il fallait démontrer au Conseil Municipal qui se dira, sur notre affirmation catégorique que s'ils marchent de nuit, au grand détriment du repos public, ils pourraient beaucoup plus avantageusement fonctionner de jour !

Ce sentiment est du moins celui de nombreux contribuables dont nous nous faisons ici l'écho.

Ces contribuables se disent justement que s'il est défendu à un porhard de s'épancher en cris trop élevés, la nuit, il devrait tout aussi bien être interdit à une Compagnie, fût-elle des tramways, de se livrer systématiquement à un tapage nocturne que la loi condamne.

Nous voulons croire qu'il nous aura suffi d'appeler l'attention de notre police municipale sur l'outrecuidance de cette Compagnie pour que la loi lui soit appliquée avec autant de rigueur qu'à un simple pochard.

Il y aurait même une circonstance aggravante : si les cars électriques peuvent fonctionner pour l'amusement ou l'instruction des fonctionnaires de la Compagnie, à des heures indues, pourquoi ne roulent-ils pas encore dans le but d'utilité publique pour lequel leur mise en service a été autorisée ?

Décidément, quelque part, on se moque des contribuables et il est temps que cela finisse.

Nous saurons rechercher et dénoncer les responsabilités.

LES VISITEURS A L'EXPOSITION

Les Lillois n'ont pas été peu surpris de voir, hier, déambuler par leurs rues, d'élégants gentlemen, tous coiffés d'une casquette d'automobilistes avec lisière blanche. Mais d'automobiles, point.

Les touristes, car c'étaient des touristes, affaient, par groupes nombreux, soit à pied, soit en voitures. Ils n'étaient pas moins de cent trente cinq.

Ce sont les patrons et garçons limonadiers de Rouen, venus à Lille pour visiter notre Exposition.

Ils en ont parcouru les palais et les diverses galeries. Point n'est besoin de dire que les cafés et les bars n'ont pas été oubliés. Limonade oblige.

Et en fait de limonade, les limonadiers ont surtout dégusté les bières du Nord. Mais chut ! pas de réclame. Les avis, du reste, étaient très partagés, les uns penchant pour la vieille, les autres, pour la jeune ; les uns préferant la blonde et les autres, la brune !

— POUR LES SINISTRES DE LA MARTINIQUE. — Le Président des Anciens Militaires de l'Armée de mer a fait verser au nom de la société les sommes suivantes pour les sinistrés de la Martinique :

50 francs, somme votée par l'Armée de mer, dimanche dernier, jour du banquet ; 17 fr. 50, produit d'une quête faite pendant ce banquet; 120 fr., produit de la quête organisée par les sociétaires médaillés des colonies, dimanche 15 juin.

APRÈS LA NOCE. — M. T..., demeurant faubourg de Béthune, est venu se plaindre, hier matin, au 6e arrondissement, d'un vol dont il aurait été victime le 15 juin, au matin.

M. T..., qui était en fête le 14, rencontra O. B..., femme D..., demeurant à Loos. Il l'invita à boire et but lui-même tant qu'il finit pas s'endormir d'un sommeil de plomb.

Si compagnon, très pratique, en profita, dit-il, pour lui rafler ce qu'il avait dans les poches : environ 14 francs et deux reconnaissances du Mont-de-Piété.

La femme D... a été arrêtée et sera déférée au parquet.

RENDEZ LE COLLIET. — Sur plainte de Mlle Leroy, demeurant 66, boulevard des Ecoles, la police recherche activement une nommée Marie Labuegue, 23 ans, qui, il y a quelque temps, se fit prêter le collet de Mlle Leroy et depuis n'a plus reparu.

LOCATAIRE RECONNAISSANT. — Malgré un jugement d'expulsion pris contre lui, Edmond Duponchelle, 34 ans, charron, demeurant 14, rue Roland, veut toujours habiter chez son ancien propriétaire dont il est très satisfait. Hâtons-nous d'ajouter que les mêmes sentiments n'animent pas ce dernier et qu'il a été très heureux de s'en débarrasser.

Et, hier matin, Duponchelle est revenu à ce qu'il considère encore comme son logis. Mal lui en a pris, car son propriétaire lui a fait dresser procès-verbal pour violation de domicile.

PINCEE. — On sait que les voleurs à la tire ont été, depuis quelque temps, dominés sur les marchés de notre ville. Mais, « tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse », et, hier matin, une professionnelle de cette lucrative mais peu scrupuleuse industrie, s'est fait pincer en flagrant délit, au marché de la place Gentil-Muiron.

C'est la nommée Sylvie Coussiers, 33 ans, cardeuse, demeurant 71, rue Jacques-Lefebvre, à la Madeleine, qui a été surprise au moment où d'une main experte, elle fouillait dans la poche d'une ménagère.

Conduite au poste, elle a été trouvée en possession d'un porte-monnaie contenant 8 francs, qu'elle avait réussi à s'approprier.

Elle a été écrouée et sera déférée au parquet.

C'est toujours une de moins !

CHEVAL EMBALLÉ. — Hier matin, vers dix heures, le cheval d'une voiture de remise de la maison Courtot, pris de peur, s'est emballé et est parti à fond de train, du collège Saint-Joseph dans la direction de la Citadelle. Le cocher a été projeté sur le sol.

Ce n'est que dans la cour du quartier Bouffiers, que la bête a pu être maîtrisée par un adjudant du 43e. M. Baudet, le militaire a été traîné sur un parcours d'une cinquantaine de mètres.

Quant au cocher, M. Charlier, il a été fortement contusionné par la voiture qui est passée sur lui. Après quelques soins, il a été reconduit à son domicile.

LES AVARIES. — On a saisi hier matin, à la Halle d'inspection, 186 kilos de viandes diverses, reconnues impropres à la consommation.

UNION FRANÇAISE DE LA JEUNESSE. — Concours annuel de diction, salle du Conservatoire de musique de Lille, samedi 21 juin, à huit heures et demie précises du soir.

TOMBOLA. — La commission de l'Union Mutuelle en cas de décès, dans sa réunion du 13 juin dernier, a décidé que le tirage de la tombola, aurait lieu irrévocablement, le 27 juillet prochain, au siège social, 197, rue Léon Gambetta, à Lille, établissement Stien, à 4 heures du soir.

La rentrée des fonds et des billets non vendus se fera le dimanche 13 juillet, de 8 heures à midi, au siège de la société. Ceux non rentrés à cette date seront considérés comme vendus.

Le prix du billet est de dix centimes ; en vente au siège social, aux kiosques de journaux, aux principaux débits de tabac, etc., etc.

LES ROSATI DE FLANDRE. — Les *Rosati de Flandre* donneront demain jeudi, dans les salons du Grand Hôtel, leur mensuelle soirée littéraire et musicale, sous la présidence de M. V. de Swarte.

Les personnes qui désireraient se renseigner sur ce groupement formé de littérateurs, artistes et lettrés de notre région, peuvent s'adresser à M. Emile Lante, secrétaire général, 14, rue Saint-Firmin, Lille.

SOCIETE AMICALE DES ANCIENS MILITAIRES DU TRAIN. — Cette société célébrera la fête de son quatrième anniversaire, dimanche, 22 juin.

Un banquet réunira à deux heures, les sociétaires et leurs invités.

Rendez-vous au siège, 18, place des Reigneaux, à 1 heure trois quarts.

L'EXPOSITION DE LILLE

Les vœux que nous formulions se sont heureusement réalisés. Nous avons enfin eu hier une journée ensoleillée, aussi une vraie cohue a-t-elle envahi, dès deux heures, les portes de l'Exposition.

On se portait littéralement dans les Galeries des différents pavillons. Vers 3 heures et demie, au moment où le maestro Bronet levait son bâton de chef d'orchestre, on peut estimer à plusieurs milliers de personnes, dames, jeunes filles et fillettes, en toilette d'été, la masse des auditeurs qui se pressait autour du kiosque de la Métallurgie, et qui n'a quitté la place, qu'avec les derniers accords accompagnés d'applaudissements unanimes.

Remarqué parmi les visiteurs, les limonadiers et maîtres d'hôtels de l'arrondissement de Rouen, arrivés le matin même, par train spécial dans notre ville qu'ils avaient choisie cette année comme but de leur promenade estivale.

Les excursionnistes qui portaient tous un galon blanc à leur casquette ont déjeuné à la Brasserie de l'Industrie, à l'Exposition, qu'ils ont parcourue successivement dans toutes ses parties. Ils étaient accompagnés de M. Laurent, ancien maire de Rouen, et de M. Sarrazin, leur Conseil, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats.

L'Exposition d'horticulture a largement profité de cette énorme affluence qui ira sans cesse croissante.

La Rivière Styx, le Water-Chute, l'Américan Tobogan voient leur vogue continuer. Les Couveuses Lion, avec leurs quatre enfants nés avant terme sont toujours très visitées.

Quant au Casino qui fient un succès durable avec sa troupe de premier ordre, et dont le spectacle doit varier chaque semaine, il nous prépare des numéros sensationnels.

C'est ainsi qu'on annonce pour samedi soir, et pour quatre représentations seulement, les débuts de *Vaunel*, le roi du Concert, de *Marcel Lefebvre*, poète conférencier du Chat noir et de la Bodinière, accompagné de M. Richard Majofsky, pianiste compositeur des Concerts Carmen Sylva de Bucharest, et de Mlle Camille Ducy, du Théâtre des Variétés de Paris.

En voilà plus qu'il n'en faut pour assurer tous les soirs salle comble à ce coquet établissement.

SOCIETE INDUSTRIELLE DU NORD. — *Concours de dessin d'art.* — Ce concours aura lieu au local, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, le 20 juillet 1902. Les industries choisies pour cette année sont : 1. Papiers peints. — 2. Céramique. — 3. Ferronnerie. Le programme de ce concours sera remis ou adressé à toute personne qui en fera la demande au secrétariat.

MENUS FAITS

La police du 1er arrondissement a arrêté, hier matin, le nommé Paul Boscart, 30 ans, tailleur, sans domicile, pour ivresse et outrages à agent.

— Au 6e arrondissement, c'est une femme, Clara Thellier, 37 ans, journalière, 5, rue de Bailleul, qui ayant commis le même délit, a été l'objet de la même mesure.

— Procès-verbal a été dressé au 5e, contre Arthur Foucart, 32 ans, journalier, demeurant 16, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, pour ivresse, outrages et rébellion à agent.

— Mathilde Lavenne, 26 ans, ouvrière de fabrique, demeurant à la banlieue d'Esquermes, a été arrêtée, pour infraction à une mesure d'expulsion.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

Les obsèques de Madame Lepez

Les obsèques de Mme Lepez ont eu lieu hier, à Raismes, au milieu d'une affluence considérable qu'on peut évaluer à plus de 2.000 personnes.

Le deuil était conduit par M. Lepez, député du Nord, et M. Sajot, frère de la défunte.

Dans le cortège se trouvaient la musique municipale de Raismes, la société de gymnastique, les sapeurs-pompiers avec leurs bannières ornées de crêpes, les enfants des écoles laïques, MM. Girard, sénateur; Debièvre, Cardon, députés du Nord; Weil-Mallez, César Sirot, anciens députés ; Milleteau, sous-préfet de Valenciennes ; Coudert, procureur de la République, Mély, capitaine de gendarmerie, les citoyens Durre et Thiétard, conseillers d'arrondissement ; Linard, maire de la Sentinelle, et de nombreux maires, conseillers municipaux et fonctionnaires de l'arrondissement, la rédaction de l'*Impartial*, les correspondants de la presse régionale et les notabilités industrielles et commerciales de la région.

PAUVRES PARENTS. — Mardi, dans la soirée, le petit André Brouant, 6 ans, dont les parents tiennent l'école de natation, jouait avec un enfant de son âge, derrière l'ancien bureau d'octroi du faubourg de Cambrai, près de la rivière « Sainte-Catherine ».

En courant sur le bord, le bambin tomba à l'eau.

Le petit camarade cria, et courut chercher du secours, mais l'on ne put retirer qu'un cadavre.

On s'imagine la douleur des parents, quand, avec tous les ménagements possibles, on leur apprit cette triste nouvelle et qu'on leur remit le corps du pauvre enfant.

THIANT

ENFANTS IMPRUDENTS. — La jeune Léontine Manet, 7 ans, qui s'amusait à monter sur l'avant-pont, au pont de Thiant, est tombée sur la digue de halage, d'une hauteur d'environ 4 mètres.

Elle fut relevée par un peintre qui se trouvait là. M. Louis Meriaux, et transportée chez ses parents.

Son état serait grave, et le médecin n'a pu encore se prononcer.

FRESNES

CHUTE DE VELO. — Mardi, vers cinq heures du soir, M. Hector Daubresse, 24 ans, que la famille Posière avait demandé pour aller chercher le médecin, pour donner des soins à Mme Posière qui était tombée d'une attaque d'apoplexie, se rendait avec son vélo à toute vitesse à Condé.

Arrivé à l'entrée de cette ville, son vélo accrocha et M. Daubresse fut projeté sur le sol. Dans sa chute, il se fit plusieurs contusions sur le corps et principalement à une jambe.

Tant bien que mal, il continua sa route jusqu'à la maison du docteur qui dut le ramener à Fresnes dans sa voiture. Après les premiers soins, le praticien ordonna un grand repos au blessé.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

FENAIN

UNE BAGARRE. — Il y a quelque temps, une dispute, qui bientôt dégénéra en bagarre, eut lieu entre Elie Sotier et deux femmes, les nommées A. Delrot et L. Tison. Ces faits, dénaturés par un journal réactionnaire, sont cause que toute une partie de la commune est en émoi. Voici l'exacte vérité : Sotier a été battu par la fille Delrot et seule elle lui a administré une maîtresse râclée en lui promettant mieux une autre fois, s'il lui prenait encore l'envie de vouloir la critiquer.

Mais où la feuille réactionnaire commet une bévue, c'est quand elle demande à M. le maire le motif de sa mansuétude à leur égard. Il est vrai que cette feuille a pu être induite en erreur par son correspondant occasionnel ou par son vendeur.

Quant à M. le maire, il a autre chose à faire que de s'occuper de choses pareilles, d'autant plus qu'il y a une gendarmerie dont le rôle est de veiller à la sécurité publique.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

BOURBOURG

LE DANGER DES PETARDS. — Il arrive fréquemment que les enfants se livrent au jeu funeste de faire éclater des pétards sur la voie publique.

Ce jeu, en effet, est des plus dangereux, aussi bien pour eux-mêmes que pour les personnes qui circulent et pour les habitations.

Un accident tout recent vient de se produire : le jeune Poret, âgé de trois ans, s'était avisé de faire partir une fusée ; celle-ci n'éclatant pas immédiatement, il la mit dans une de ses poches où se trouvaient d'autres fusées; tout à coup, la mèche non éteinte s'enflamma et tout le paquet de pétards éclata. Cette explosion produisit au malheureux enfant de graves brûlures à la cuisse. A ses cris, un voisin accourut, saisit l'enfant et le transporta au domicile de ses parents où M. le docteur Milliez lui prodigua les meilleurs soins.

Son état nécessitera un traitement d'une quinzaine de jours.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 18 juin 1902

Présidence de M. BOUILLON, juge.

PROCES DE PRESSE. — Au début de l'audience ont été prononcés deux jugements concernant des diffamations par la voie de la presse.

Dans l'affaire du sieur Lucien Bara, *alias* frère Florian, contre le *Progrès du Nord*, poursuivi, en la personne de son gérant, M. Leclercq, pour avoir, en octobre 1901, donné d'amples détails sur le cas du requérant, arrêté pour affaire de mœurs, puis remis en liberté en vertu d'une ordonnance de non-lieu, le tribunal estime que notre confrère avait bien le droit de relater un fait de notoriété publique, puisque le Frère venait d'être arrêté, mais qu'il ne devait pas ajouter à son information des commentaires préjugeant de la décision de la justice.

La relation devait s'en tenir à la seule mention de faits avérés et indiscutablement acquis, et ne pas sortir de la tolérance accordée en matière de presse.

M. A. Leclercq, en qualité de gérant du *Progrès du Nord* est donc condamné en 25 fr. d'amende, en un franc de dommages-intérêts et en cinq insertions du jugement, sans que le coût puisse excéder 50 fr.

— C'est ensuite l'affaire Monnier, l'ex-candidat clérical à Tourcoing contre M. Dron, qui a sa solution. On sait que M. Leclercq, gérant du *Progrès de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing*, est poursuivi comme complice du délit de diffamations proférées, au cours d'une réunion publique tenue au Casino de Tourcoing, par le citoyen Scalbert, conseiller municipal. L'*Avenir* a, en effet, reproduit, dans son compte rendu de cette réunion, les propos dont se plaint M. Monnier.

Le tribunal acquitte Scalbert, auteur principal —